



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Organisation de la campagne de vaccination contre la COVID-19

18/12/2020

# La vaccination anti Covid19, une priorité de santé publique



**Une démarche mondiale**  
soutenue par l'OMS



**Une démarche européenne**  
concertée avec achats de vaccins



**Un enjeu** : l'adhésion à la  
vaccination



**Plusieurs vaccins différents** :  
données scientifiques, circuits



**Objectif principal** : réduire la  
morbidité et la mortalité de la Covid-19



**Priorité** : personnes susceptibles de  
développer des formes graves

# Stratégie vaccinale : objectifs et principes

## Objectifs



Faire baisser la mortalité et les formes graves



Protéger les Français et notre système de santé



Garantir la sécurité sanitaire

## Principes



Non obligatoire



Gratuite



Haut niveau de sécurité

# Sommaire

## 1. Séquencement des phases

- a. Séquencement des phases selon l'avis de la HAS du 30/11/2020

## 2. Candidat vaccin en phase 1

- a. Caractéristiques du candidat vaccin
- b. Cible vaccinale selon avis HAS du 30/11
- c. Spécificités organisationnelles

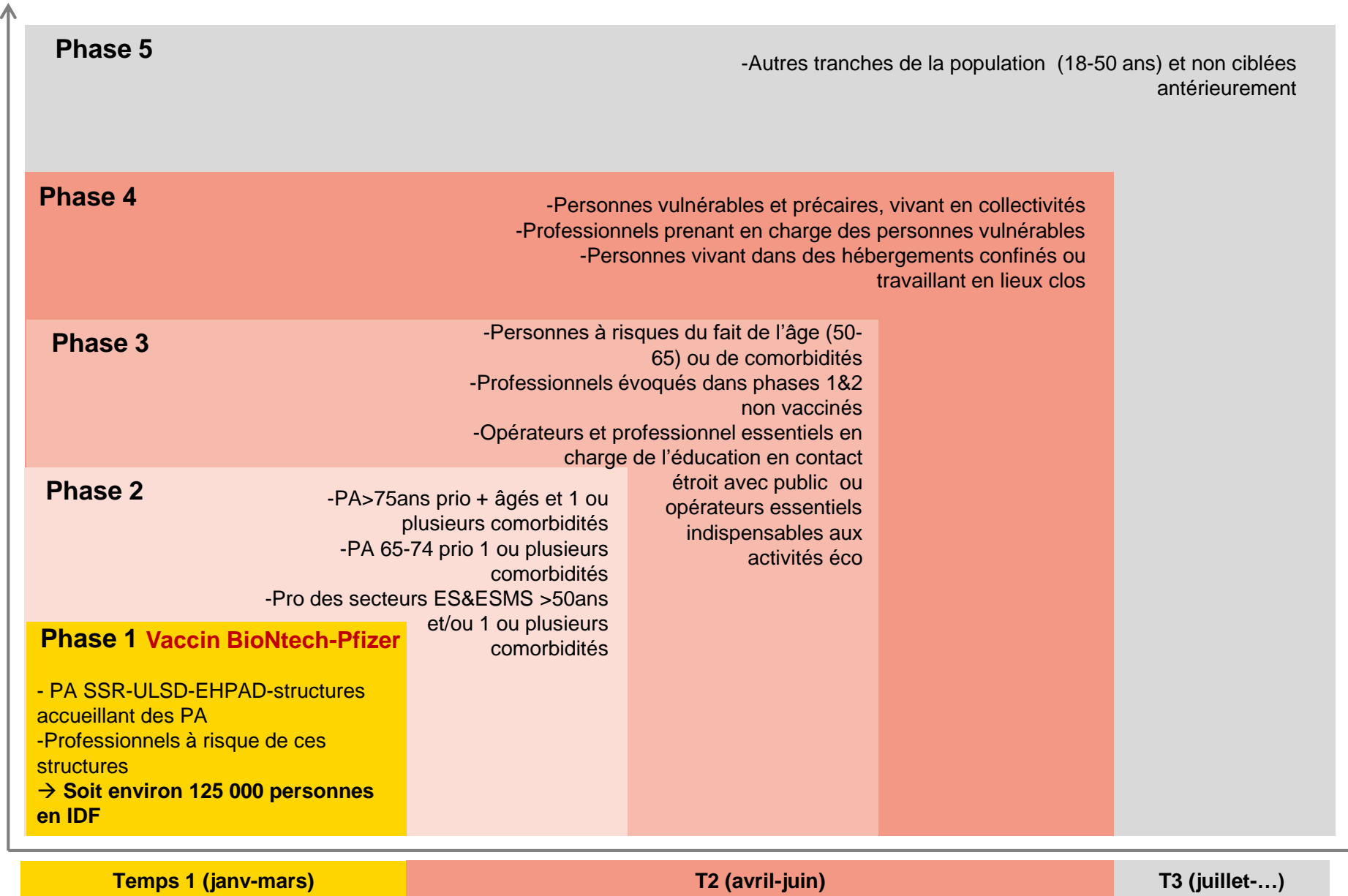
## 3. Organisation de la phase 1

- a. Circuit flux A
  - Flux A1
  - Flux A2
- b. Circuit flux B
- c. Gouvernance
- d. Rétro-planning

# 1. Séquencement des phases de vaccination

# Séquencement des phases HAS

Population à vacciner par phases selon avis HAS du 30/11



## 2. Candidat vaccin en phase 1

# Candidat vaccin BioNTech-Pfizer/ Population cible HAS en phase 1

## ➤ **Caractéristiques**

- Dispose d'un avis favorable des autorités sanitaires
- Technologie: ARN messenger
- Conservation: 6 mois à -80°C nécessitant la livraison de congélateurs par le national
- Conservation après décongélation: 5 jours entre +2 et 8°C
- Conditionnement : Multi-doses – 5 doses
- Préparation à la reconstitution: sortir du congélateur 20 minutes avant la reconstitution pour porter le produit à +2 +8°C
- Reconstitution du vaccin : 1,8 ml de diluant (NACL 0,9) pour une dose unitaire de 0,3 ml
- Injections: 2 injections à 21 jours d'intervalle
- Les dispositifs médicaux stériles nécessaires à la reconstitution et à l'administration du vaccin (seringues, aiguilles) achetés par SpF, seront fournis aux établissements concomitamment ou préalablement à la livraison du vaccin

## ➤ **A préciser**

- Efficacité du vaccin sur le portage (transmission du virus)
- Liste des effets indésirables disponibles après AM/ contre-indications spécifiques



## Candidat vaccin BioNTech-Pfizer/ Population cible HAS en phase 1

### ➤ Cible vaccinale selon avis HAS du 30/11

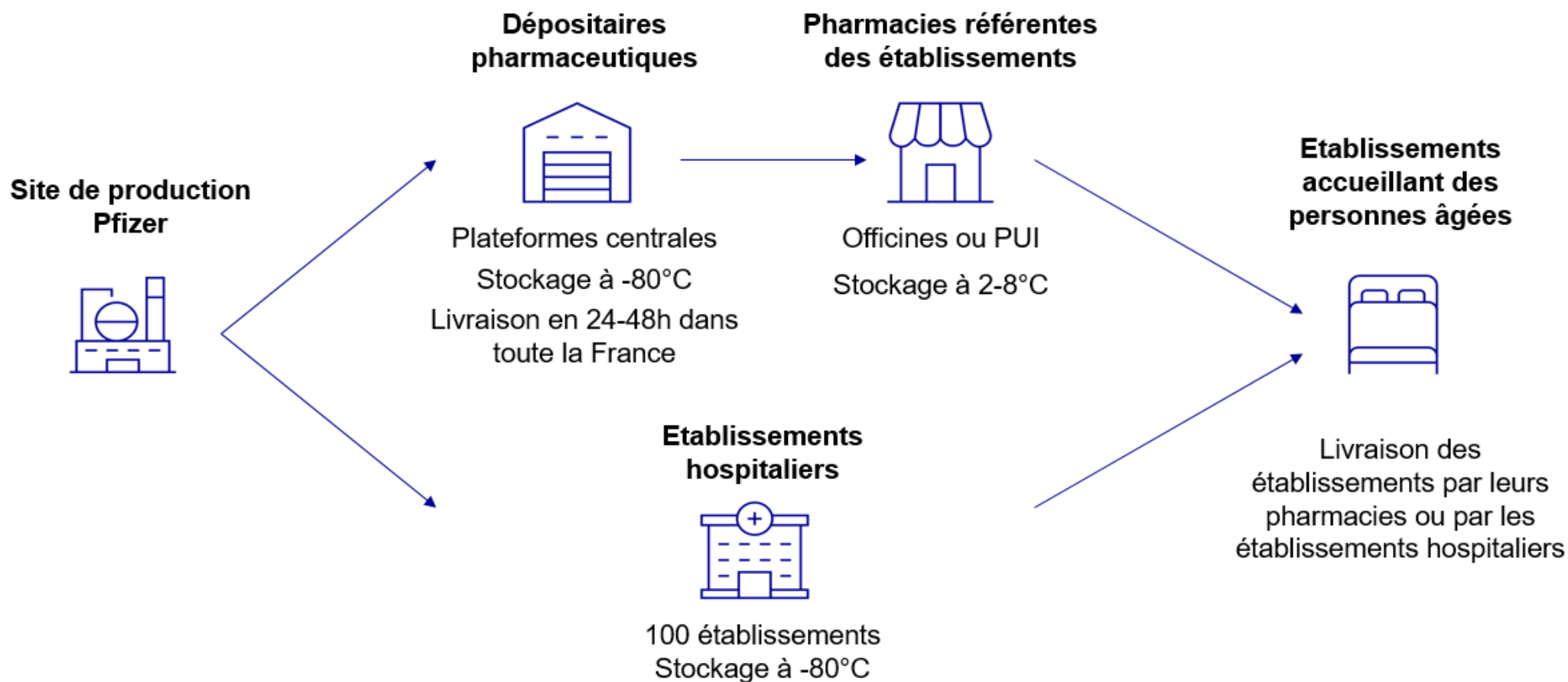
- PA résidents d'établissements accueillant des personnes âgées et résidents en services de longs séjours (EHPAD, USLD, résidences autonomie, résidences service, ESMS-PH)
- Professionnels exerçant dans les établissements accueillant des personnes âgées (en premier lieu en EHPAD, USLD, résidences autonomie, résidences service, ESMS) présentant eux-mêmes un risque accru de forme grave/de décès (plus de 65 ans et/ou présence de comorbidité(s) dont IMC>30)

### ➤ Ce qui reste à stabiliser

- Soins de suite et de réadaptation (SSR) gériatriques spécialisés=> **en attente confirmation nationale**
- Foyers travailleurs migrants (FTM) => **en attente confirmation nationale**
- Résidences autonomie, résidences service et ESMS-PH seront intégrés dans un deuxième cadencement de la phase1 => **en attente confirmation définitive**

# 3. Organisation de la phase 1

# Synthèse des flux logistiques – phase 1



## Circuits logistiques – phase 1

### Deux circuits logistiques possibles prévus :

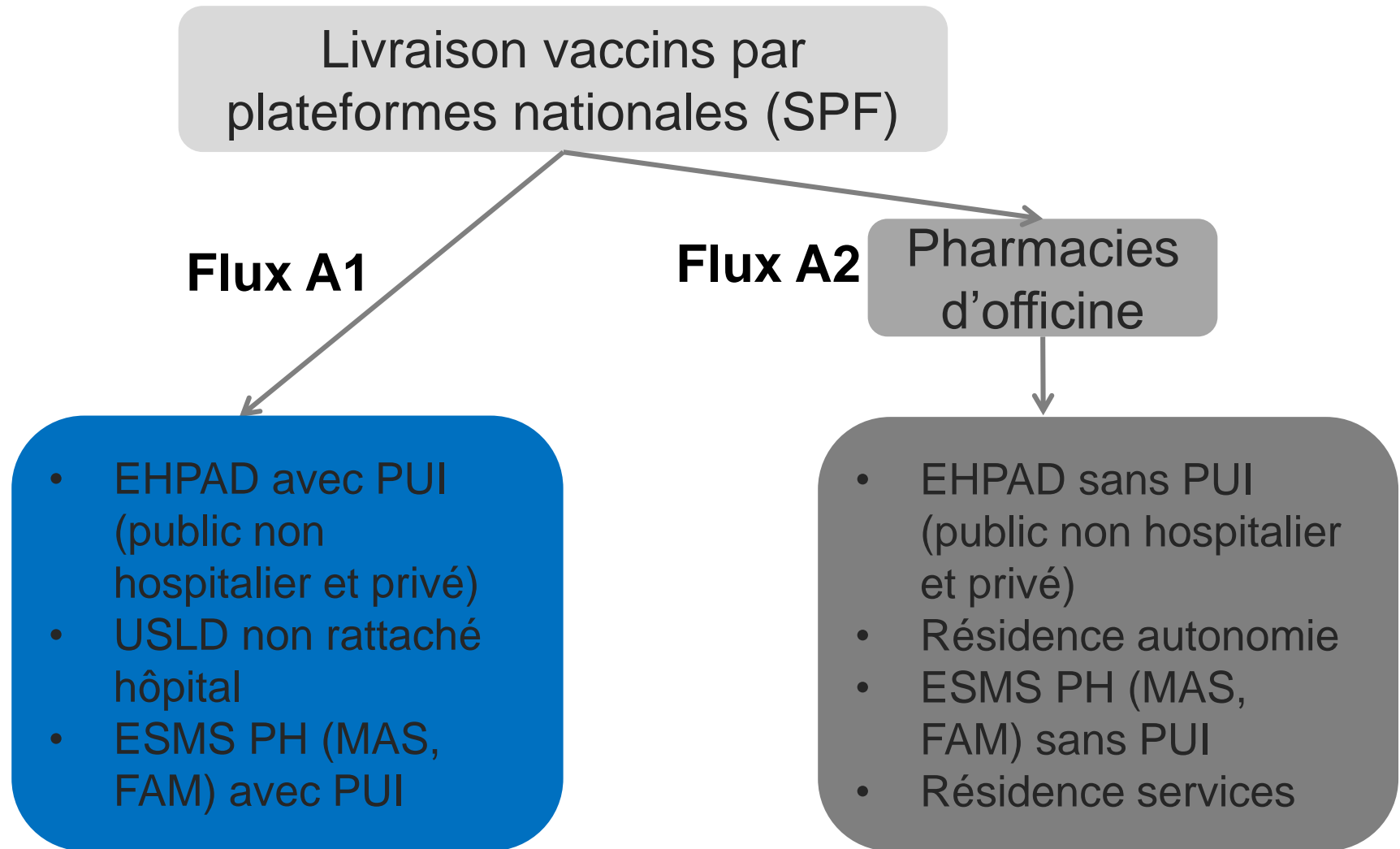
- **Flux A :**

- **A1** : livraison des structures avec PUI (EHPAD non hospitaliers avec PUI, USLD, ESMS PH avec PUI) par les plateformes nationales (dépositaires pharmaceutiques),
- **A2** : livraison des structures sans PUI (EHPAD, résidences autonomie/service, ESMS PH...) par les pharmacies d'officine, elles-mêmes approvisionnées par les plateformes nationales

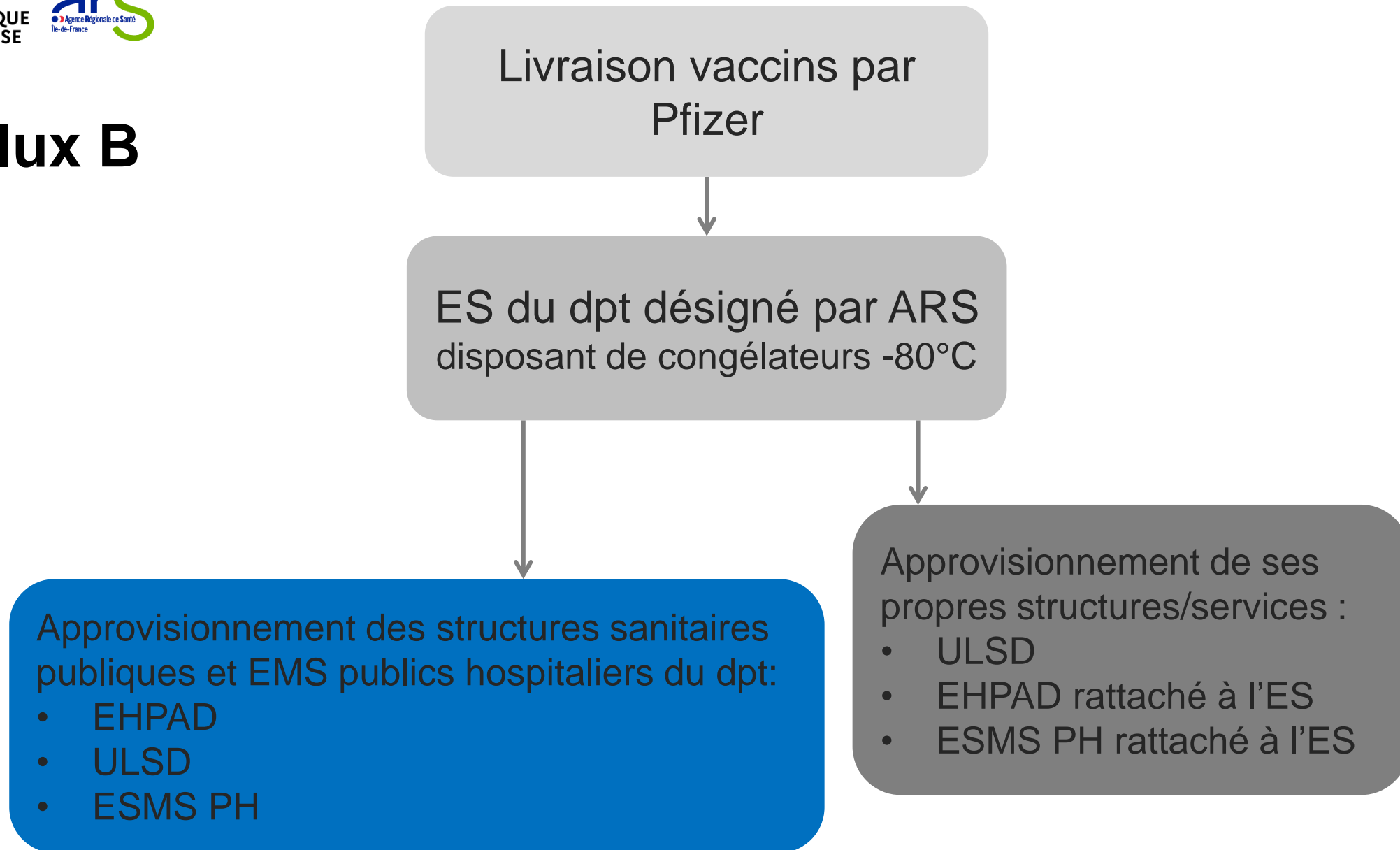
- **Flux B :**

- livraison de toutes les structures sanitaires publiques et établissements médico-sociaux publics hospitaliers du département, par le ou les établissements hospitaliers « congélio-porteurs » identifiés par l'ARS

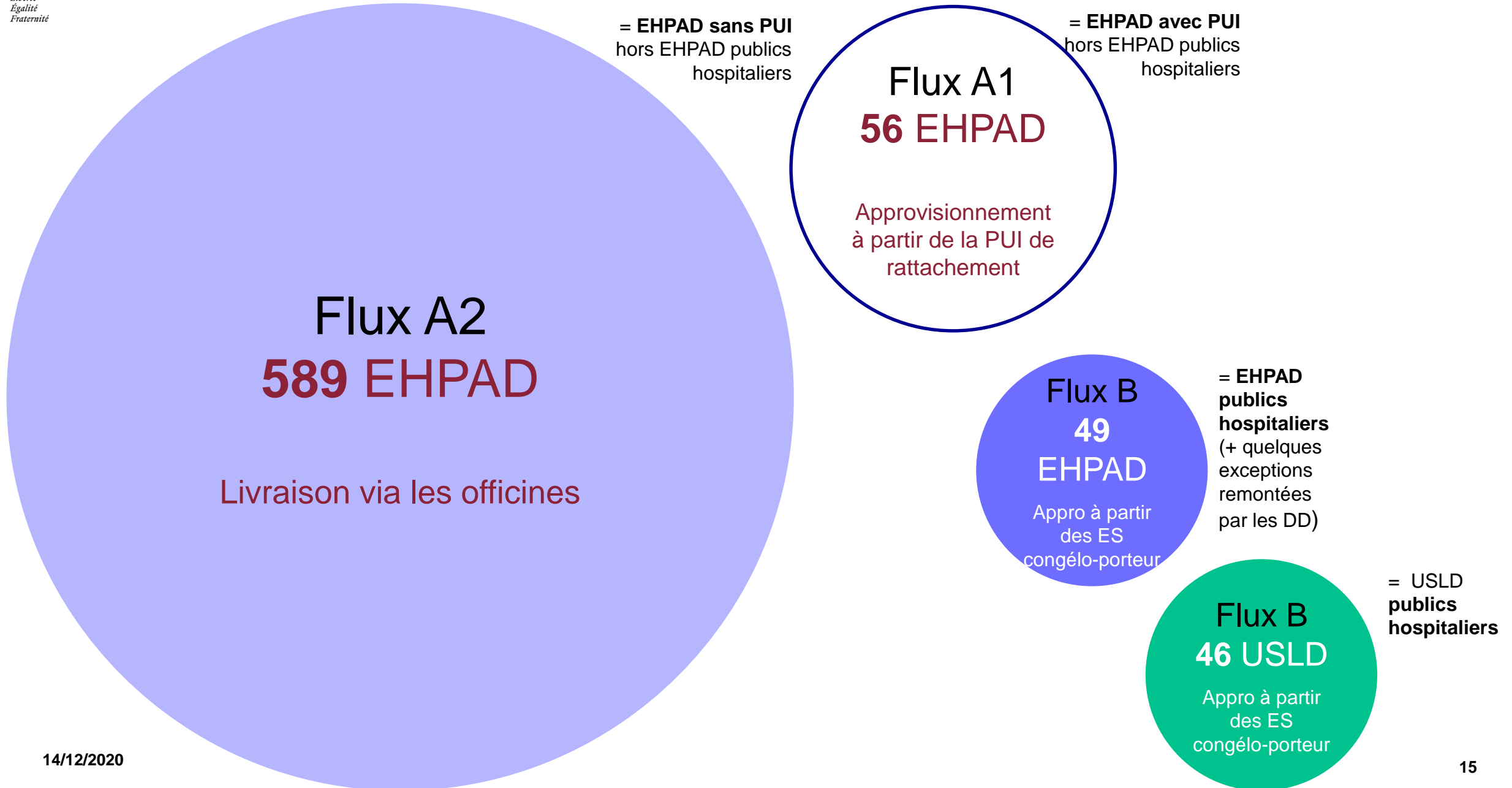
# Flux A

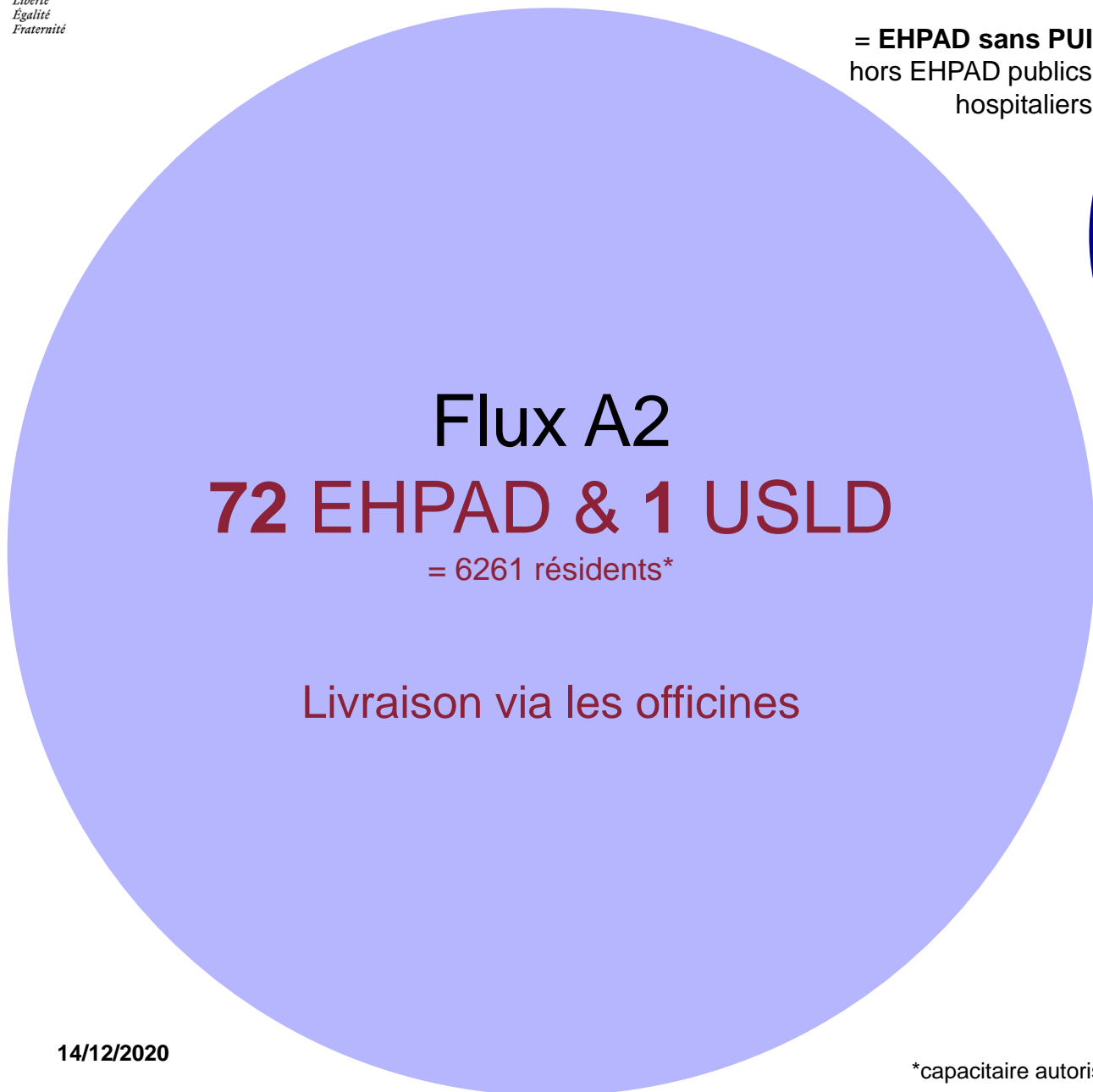


## Flux B

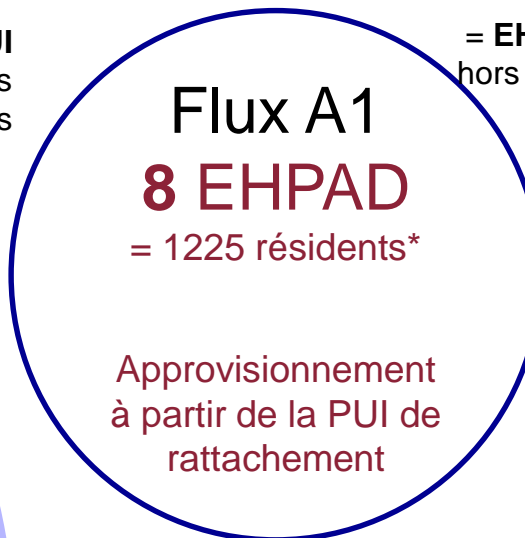


# Focus volumes flux EHPAD et USLD – région IDF





= EHPAD sans PUI  
hors EHPAD publics  
hospitaliers



= EHPAD avec PUI  
hors EHPAD publics  
hospitaliers



= EHPAD  
**publics  
hospitaliers**  
(+ quelques  
exceptions  
remontées  
par les DD)



= USLD  
**publics  
hospitaliers**



# Préparation campagne - EHPAD et USLD

\* Informations à remonter par les EHPAD sans PUI auprès de leur officine de ville, au plus tard pour le lundi 14 décembre, 20H – via URPS Pharmaciens

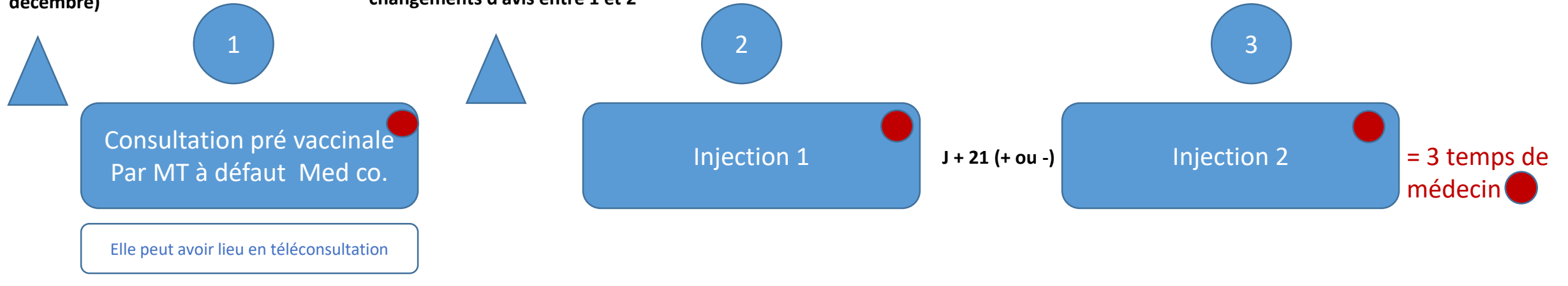
Nom de l'EHPAD	Adresse de l'EHPAD	Code postal de l'EHPAD	Commune de l'EHPAD	Numéro FINESS géographique de l'EHPAD	Nom et fonction d'un référent vaccination covid au sein de l'EHPAD	Mail du référent au sein de l'EHPAD	Nombre de lits EHPAD	Nombre résidents EHPAD	Effectif professionnel total EHPAD	Dont effectif professionnels de santé EHPAD

\* Préparation d'une **enquête flash** à destination des EHPAD et des USLD

- ⇒ Objectif: faire part des modalités de l'organisation de la vaccination des résidents et des professionnels au sein de l'établissement, en indiquant les ressources médicales et soignantes disponibles
- ⇒ Enquête **OBLIGATOIRE**

Après avis HAS  
(à partir du fin  
décembre)

Affinage nombre des doses « au  
plus juste » même s'il y aura des  
changements d'avis entre 1 et 2



- Les médecins traitants (MT) sont entièrement mobilisés dès la consultation pré-vaccinale
- Si impossibilité pour le MT de réaliser la consultation, nécessité de mobiliser le médecin co de la structure

# Traçabilité des injections de vaccins

Un téléservice « Vac-Si » va prochainement être mis en place et mis en œuvre par la CNAM pour assurer la traçabilité des injections de vaccin par les professionnels de santé. Son accès sera sécurisé par des moyens de connexion qu'il est possible de tester en avance.

**=> Les EHPAD et leurs médecins coordonnateurs devront tester leurs moyens d'identification électronique (via carte CPS ou eCPS) auprès du téléservice dès sa mise en place, et en amont de la campagne de vaccination**